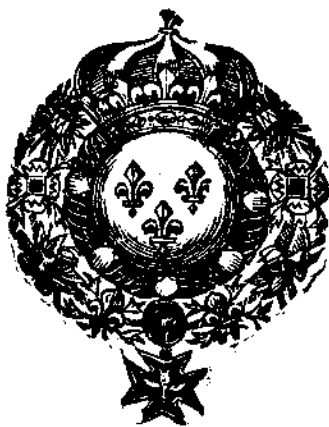


# ARREST DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY

Qui Ordonne qu'outre les Commis nommez par les Arrests des 3. Juin & 31. Aoust derniers pour la Signature des Billets de la Banque de Mille livres, Cent livres & Dix livres, lesdits Billets pourront estre signez par les Sieurs Aumont, de Ricard, Giraudeau, du Saux, la Bastide & Meiffonnier concurremment & indistinctement.

*Du 24. Octobre 1719.*

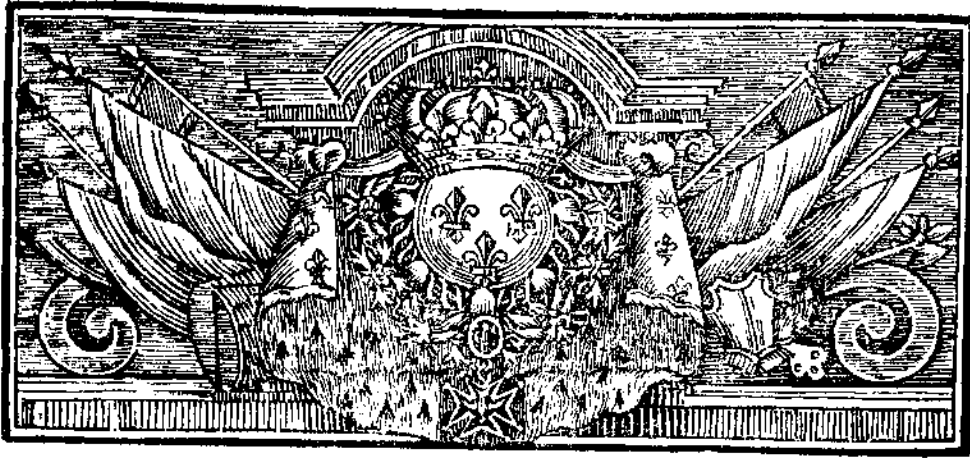


A P A R I S,

Chez la Veuve SAUGRAIN & PIERRE PRAULT, à l'entrée  
du Quay de Gèvres, au Paradis.

---

M. D C C X I X.



A R R E S T  
D U C O N S E I L D ' E S T A T  
D U R O Y ,

*Qui Ordonne qu'outre les Commis nommez par les Arrests des 3. Juin & 31. Aoust derniers pour la Signature des Billets de la Banque de Mille livres, Cent livres & Dix livres, lesdits Billets pourront estre signez par les Sieurs Aumont, de Ricard, Girardeau, du Saux, la Bastide & Meissonnier concurremment & indistinctement.*

Du 24. Octobre 1719.

*Extrait des Registres du Conseil d'Etat.*

**L**E ROY ayant nommé par les Arrests de son Conseil des 3. Juin & 31. Aoust derniers, six Commis pour signer au lieu & place des Sieurs Bourgeois, Fenellon & Du Revest les Billets de la Banque de Mille livres, Cent

livres & Dix livres, Sa Majesté a esté informée que ce nombre n'estoit pas suffisant pour procurer au Public une expedition prompte & proportionnée à l'accroissement du Commerce & à la circulation ; A quoy estant necessaire de pourvoir, Oüy le rapport. SA MAJESTE' ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Ordonné & Ordonne, Qu'outre les Commis nommez par les Arrests de son Conseil des 3. Juin & 31. Aoust derniers pour la signature des Billets de la Banque de Mille livres, Cent livres, & Dix livres, lefdits Billets pourront estre signez pour les Sieurs Bourgeois, Fenellon & Du Revest, par les Sieurs Aumont de Ricard, Giraudeau, du Saux, la Bastide & Meissonnier. Veut Sa Majesté que les Commis nommez, tant par le present Arrest, que par ceux des 3. Juin & 31. Aoust derniers, puissent signer lefdits Billets concurremment & indistinctement. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Paris le vingt. quatriéme jour d'Octobre mil sept cens dix. neuf. Signé. PHELYPEAUX.

POUR LE ROY. { *Collationné à l'Original par Nous Ecuyer-  
Conseiller Secretaire du Roy, Maison, Cou-  
ronne de France & de ses Finances.*